

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date d'affichage : 21/03/2017	Délibération n°2434/2017 Objet : Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers

Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Pouvoirs : 4
Absents : 0 Votants : 24

L'an deux mil dix-sept, le 7 mars à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 février 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire. Jean Michel CARIGI, Marie Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, Adjointes au Maire. Joseph DUPRAT, Jean Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude Olivier BONNEFOY, Marie France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUR, Valérie PREVOTAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Bernard KAMMERER donne pouvoir à Danielle METRAL.

Alphonse BOYE donne pouvoir à Alain BOUKRIS.

Stanislas GAUDON donne pouvoir à Jean Michel CARIGI.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2433/2017 du conseil municipal du 7 mars 2017 relative au budget de la commune pour l'année 2017 ;

Considérant que la commune attache une importance particulière à l'activité des associations et organismes en lien avec la vie quotidienne des Marollais ;

Considérant le Budget Primitif, notifiant le montant global de la subvention communale aux associations pour 2017, soit **123 670 €** ;

Considérant la commission finances du 3 mars 2017 ;

Madame le Maire propose de voter les attributions suivantes.

- Amicale du personnel	2 250 €
- Amis de Marolles	3 500 €
- Boule Marollaise	300 €
- Conservatoire	55 800 €
- FNACA	120 €
- Football Club	38 000 €
- Hand Ball	7 000 €

- Judo Club	10 100 €
- Karaté Club	900 €
- Le Nez au Vent (Pédibus)	250 €
- Marolles Loisirs et Découvertes	800 €
- Tennis Club	2 250 €
- Yakadansé	2 000 €
- Projet jeunes	400 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité (ne prennent pas part au vote les membres du bureau des associations concernées : Virginie Lecardonnell, Marie France Pelletay et Alphonse Boye) : 17 voix pour et 7 abstentions (Joseph DUPRAT, Jean Luc DESPREZ, Hakima OULD SLIMANE, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB et Valérie PREVOTAT) :

- **ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations et aux organismes divers pour une somme totale de 123 670 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.
- **ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet acte.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 17 mars 2017


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**2434-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T15-25-03.00 (MI205170644)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170317-2434-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES DIVERS.
Date de décision : 17/03/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Acte :** [2434-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/03/17 à 15:25

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 21/03/17 à 15:25

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 21/03/17 à 15:30